

**RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'Étudier le PRÉAVIS No 12 / 22 MAI 2017**  
**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE 72'900.- TTC POUR LA RÉfection DU SOLDE DE LA**  
**TOITURE DU CHALET DE LA POYETTE ET DIVERSES RÉNOVATIONS COMPLÉMENTAIRES.**

Ballaigues, le 14 juin 2017

Au Conseil communal de Ballaigues,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le jeudi 8 juin 2017 en présence du Municipal Christian Nyffenegger, qu'elle remercie pour sa disponibilité, ses explications et les réponses qu'il a pu fournir aux différentes questions que nous lui avons soumises. La séance s'est déroulée au Chalet de la Poyette et nous souhaitons également remercier la famille Poncet pour son accueil chaleureux.

**Etat des lieux**

Monsieur Nyffenegger nous a présenté en détail les travaux qui doivent être entrepris, ainsi que ceux déjà réalisés, mais qui seront inclus dans ce projet. La commission a pu constater la vétusté des tôles de la toiture qui sont attaquées par la rouille et les éléments de menuiserie qui méritent d'être remplacés. La réfection des façades sud et est terminera la cure de jouvence apportée aux extérieurs de ce bâtiment.

La commission relève que la cheminée de la chaudière à vapeur présente d'importantes traces de rouille sur ses côtés et pense qu'il serait opportun de rénover cette cheminée de la même manière que celle de la porcherie, à savoir un remplacement des tôles latérales en acier galvanisé par des tôles en acier inoxydable.

**Remarque sur les coûts**

Le prix indiqué pour la rénovation de la toiture comprend le remplacement des tôles galvanisées, le remplacement des chéneaux, descentes de toiture et la ferblanterie inhérente. Selon les personnes qui ont visité le bâtiment, la pouraison ne nécessite pas de remplacement. Toutefois, le démontage de l'ancienne couverture pourrait révéler des dégâts non visibles depuis l'intérieur et engendrer des coûts non budgétisés.

**Subsides cantonaux et fédéraux**

S'agissant d'un bâtiment agricole, sa rénovation reçoit le soutien du canton et de la confédération. Selon les informations transmises par le municipal Christian Nyffenegger, la somme de 17'100.- est déjà assurée. En raison du rassemblement de plusieurs travaux dans le même projet, une aide supplémentaire, non encore acquise, pourrait faire passer ce montant à 37'500.-

De ce fait, des 72'900.- de travaux prévus, il ne reste actuellement que 55'800.- à financer par la commune de Ballaigues, ramenant l'amortissement sur 30 ans à 1860.-/an. Si l'entier des subsides nous est accordé, le montant à financer sera alors de 35'400.-, soit un amortissement à réaliser de 1180.-/an.

## Conclusion

Vu ce qui précède, la commission recommande au Conseil communal de Ballaigues de voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis municipal No 12 / 22 mai 2017,
- Oûi le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### Décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la réfection de la toiture du Chalet de la Poyette, ainsi que diverses rénovations complémentaires,
2. De lui accorder dans ce but un crédit de 72'900.-,
3. De lui autoriser à financer ces travaux, soit par la trésorerie courante ou à emprunter aux meilleures conditions du marché,
4. Une subvention cantonale sera versée pour ces travaux,
5. D'amortir l'investissement de 72'900.- sur une période de 30 ans, en déduisant la subvention cantonale, à raison de 2430.- par année, la première fois au budget 2018, par le compte 322.331.12,
6. De donner décharge à la commission de son mandat.

La commission était composée de Madame et Messieurs

- Olivier Scherler, président
- Michel Néri, suppléant
- Joël Guillaume, suppléant et rapporteur